

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision du Ministre du Travail, N° 1/2024/0324/119ces. du 5 septembre 2024, la société BESA Luxembourg s.à r.l. est autorisée pour la cessation d'activités de stockages de substances et mélanges classés à Sprinkange, 18, Op de Géieren.

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 10 septembre 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.